



UNION AFRICAINE  
**BUREAU INTERAFRICAIN  
DES RESSOURCES ANIMALES**



## **RAPPORT FINAL**

### **ATELIER DE CONCERTATION ET DE COORDINATION INSTITUTIONNELLE POUR FACILITER LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DE PRODUITS HALIEUTIQUES À LA FRONTIÈRE DE KYE-OSSI (CAMEROUN – GABON – GUINÉE ÉQUATORIALE)**

*16-18 MAI 2017, KYE-OSSI - CAMEROUN*



**NEPAD**  
TRANSFORMING AFRICA

**WorldFish**





## **TABLE DE MATIÈRES**

<b>SOMMAIRE</b>	<b>iv</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE</b>	<b>2</b>
1. <i>Mot de Bienvenue du Représentant du Directeur de l'UA-BIRA</i>	2
2. <i>Mot de Bienvenue du Représentant de la CEEAC</i>	2
3. <i>Discours d'ouverture du Représentant du MINEPIA, Cameroun</i>	2
<b>III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>3</b>
<b>IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX</b>	<b>3</b>
<b>V. RECOMMANDATIONS</b>	<b>11</b>
<b>VI. RÉSULTATS DE L'ATELIER</b>	<b>12</b>
<b>VII. ANNEXES</b>	<b>13</b>

## SOMMAIRE

Du 16 au 18 Mai 2017, s'est tenu à Kye-Ossi, frontière Cameroun - Gabon, -Guinée Équatoriale, l'Atelier de Concertation en vue de la Coordination Institutionnelle pour faciliter le commerce transfrontalier de produits halieutiques. L'atelier était organisé conjointement par le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), l'Agence du NEPAD et WorldFish en collaboration avec le Gouvernement de la République du Cameroun, la Communauté Économiques des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission Régionale des pêches du Golfe de Guinée (COREP) et avec l'appui de l'Union Européenne.

L'objectif principal de cet atelier était de mettre sur pied un system de facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques à la frontière de Kye-Ossi. De façon spécifique il était question de : (i) Mettre en place un système de vulgarisation des instruments politiques en matière de facilitation du commerce transfrontalier spécifiques au secteur de la pêche (détenues par la CEEAC ou COREP) ; (ii) Mettre sur pied un système de sensibilisation et de compréhension des différentes règles et les exigences du commerce transfrontalier du poisson; (iii) Mettre en place et formaliser un cadre institutionnel multisectoriel (multi acteurs) à la frontière de Kyé-Ossi ; (iv) S'accorder sur les étapes à suivre pour arriver à l'harmonisation des politiques et procédures en vue de la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques dans la sous-région Afrique centrale.

Y ont pris part les représentants des Services vétérinaires, des pêches, des Douanes, du commerce et, les représentants des commerçant(es) de poissons du Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. L'Université de Douala était également représentée ainsi que les organisations régionales ci-après ; la CEEAC, la COREP, l'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO), et l'UA-BIRA.

Au terme des travaux, les résultats suivants ont été atteints :

- Les participants ont une meilleure compréhension des exigences du commerce transfrontalier du poisson au niveau des trois États, ainsi que des instruments politiques régionaux existant en matière de facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques en général ;
- Ils ont convenu des Étapes à suivre pour parvenir à l'harmonisation des politiques et procédures visant la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques et la construction à terme d'un poste frontalier à arrêt unique ;
- La proposition de la mise en place d'un cadre institutionnel multisectoriel (multi acteurs) pour la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques

## I. INTRODUCTION

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ont au cours de leur sommet tenu à Malabo, Guinée Équatoriale en Juin 2014, approuvé le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et se sont engagés à « accélérer le commerce en développant les chaînes de valeurs du poisson, promouvoir le commerce responsable et équitable ainsi que la commercialisation du poisson afin que la population africaines bénéficient effectivement et de façon durable des ressources halieutiques dont regorge le continent ».

C'est dans ce cadre que l'UA-BIRA et ses partenaires WorldFish, l'Agence du NEPAD mettent en œuvre le projet FISHTRADE dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté par le commerce intra régional du poisson en Afrique ; projet financé par l'Union européenne.

Ainsi, il s'est tenu du 1er au 3 Novembre 2016 à Douala, République du Cameroun, un atelier de concertation des parties prenantes sur le commerce transfrontalier du poisson et des produits de la pêche. Cet atelier visait à consolider les efforts en cours des partenaires du projet, afin de s'accorder sur une feuille de route pour l'établissement et la mise en œuvre du concept « Poste Frontalier à Arrêt Unique » (One stop Border Post) en Afrique centrale.

L'un des résultats principal de cet atelier était la production d'une feuille de route dont un des défis à relever pour la mise en œuvre effective du Poste frontalier Arrêt Unique était le manque de coordination institutionnelle entre les multiples acteurs intervenant dans les opérations de contrôle des produits halieutique aux frontières.

C'est donc dans le cadre de la mise en œuvre des activités identifier par cette feuille de route qu'un atelier de Concertation en vue de la Coordination Institutionnelle pour faciliter les opérations de contrôle de produits halieutiques aux frontières s'est tenu à Kye-Ossi, frontière Cameroun-Gabon-Guinée Équatoriale du 16 au 18 Mai 2017,

L'objectif global de cet atelier était de mettre sur pied un system de facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques à la frontière de Kye-Ossi. De façon spécifique il était question de :

- Mettre en place un système de vulgarisation des instruments politiques en matière de facilitation du commerce transfrontalier spécifiques au secteur de la pêche (détenues par la CEEAC ou COREP);
- Mise sur pied d'un system de sensibilisation et / ou la compréhension des différentes règles et les exigences du commerce transfrontalier du poisson;
- Mettre en place / formalisation d'un cadre institutionnelle multisectoriel (multi acteurs);
- S'accorder sur les étapes à suivre pour arriver à l'harmonisation des politiques et procédures en vue de la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques dans la sous-région Afrique centrale.

L'atelier a connu la participation des experts douaniers, commerces, service vétérinaires, opérateurs économiques des 3 pays frontaliers (Cameroun, Gabon Guinée équatoriale) et du Tchad. Les organisations régionales et continentales ci-après étaient représentées: CEEAC/COREP, ARSO et l'UA-BIRA, (liste des participants en annexe).

## **II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par Mr. EDJIMBI ABENG Simon, Sous-préfet de l'Arrondissement de Kye-Ossi, représentant le Ministre de de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) du Cameroun. Les allocutions des représentants du Directeur de l'UA-BIRA, Dr. BASCHIROU Moussa Demsa et du Secrétariat général de la CEEAC, Mr. SAMBIA Christian ont précédé ce discours.

### **1. Mot de Bienvenue du Représentant du Directeur de l'UA-BIRA**

Dans son allocution introductive, le représentant du Directeur de l'UA-BIRA a rappelé le contexte de la tenue de l'atelier de concertation de Kyé-ossi qui s'est tenu conformément à la feuille de route adopté lors de l'atelier de concertation des parties prenantes sur le commerce transfrontalier des produits halieutiques dans le contexte de « Poste Frontalier à Arrêt Unique », ayant eu lieu à Douala en novembre 2016, dont l'une des activités à mener était la mise en place d'une coordination institutionnelle entre les différents acteurs intervenant dans les opérations de contrôle des produits halieutique aux frontières. Cette activité s'inscrit globalement dans la poursuite de la vision des chefs d'États et de gouvernement Africains transcrit dans la Déclaration de Malabo et de manière spécifique dans le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme des Pêche et de l'Aquaculture en Afrique

### **2. Mot de Bienvenue du Représentant de la CEEAC**

Mr. SAMBIA Christian tenant son discours en lieu et place du Secrétariat général de la CEEAC a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a noté que le commerce du poisson et des ressources halieutiques est exercé au niveau national essentiellement par des opérateurs informels auxquels s'ajoutent notamment l'insuffisance d'infrastructures de base liées au commerce transfrontalier et les multitudes d'inspections et de contrôles aux frontières (police, douane, gendarmerie, administrations : services vétérinaires et phytosanitaires, collectivités locales....)

Il a ensuite rappelé les instruments communautaires en matière de commerce dont développés par la CEEAC et CEMAC dont l'appropriation et l'application reste encore un problème pour les états membres en vue de faciliter la commercialisation des produits y compris les produits halieutiques.

Mr. Sambia a conclu son propos en réaffirmant l'engagement de la CEEAC à accompagner les états membres pour la levée effective des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra régional, par un processus de facilitation des échanges en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau de la région, des conditions de vie des populations et partant, de la réduction de la pauvreté.

### **3. Discours d'ouverture du Représentant du MINEPIA, Cameroun**

Mr EDJIMBI ABENG Simon, Sous-préfet de l'Arrondissement de Kye-Ossi après avoir souhaité la bienvenue au Cameroun toutes les délégations, il a rappelé l'importance de la pêche et l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ainsi que pour la création d'emplois et de revenus dans les pays respectifs. Se référant à la volonté politique prononcé des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, il salue cette initiative qui doit permettre de la mise en place d'un système de vulgarisation des instruments politiques en matière de facilitation du commerce transfrontalier spécifiques au secteur de la pêche, la mise en place d'un cadre institutionnel multisectoriel (multi acteurs). Il a terminé son propos en remerciant l'Union européenne pour son précieux soutien ; l'UA-BIRA, le NEPAD, WorldFish, ainsi que le secrétariat général de la CEEAC et ses États membres pour leur engagement dans poursuite des objectif de développement secteur halieutique en Afrique centrale.

### **III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'agenda de l'atelier a été adopté avec amendements (voir annexe)

### **IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux se sont tenus à travers des présentations et partage d'expériences, des discussions en plénière et les travaux en groupe. Ils ont été présidés par le Dr. Belal Emma, Directeur des pêches de la République du Cameroun.

#### **I. Contexte, objectifs et résultats attendus de l'atelier par l'UA-BIRA ;**

M. Joseph Mbane, Assistant de projet à l'UA-BIRA a relevé l'importance des produits halieutiques dans la sécurité alimentaire et l'emploi puis retracé l'historique du processus de coordination institutionnelle nécessaire à la facilitation du commerce transfrontalier en général et des produits halieutiques en particulier. Ce commerce est en bute à des faiblesses dues principalement à l'absence de cohérence dans les politiques de pêches et de commerces, insuffisance de coordination entre les institutions en charge de la question, l'absence d'infrastructures, des financements et le manque de volonté des parties prenantes.

À l'effet de dynamiser ces échanges, les instances continentales ont adopté la Déclaration de Malabo de juin 2014 dans laquelle les Chefs des États et de Gouvernements s'engagent à stimuler le commerce inter africain de produits et services agricoles et à mettre en place une zone de libre-échange continentale avec pour objectif principal de tripler le niveau des échanges à l'horizon 2025. S'agissant des produits halieutiques, les chefs d'États ont approuvés le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'aquaculture en Afrique dont une des lignes directrices principales est « la promotion du commerce responsable et équitable ainsi que la commercialisation du poisson afin que les populations d'Afrique bénéficient durablement des ressources halieutiques dont regorge le continent ».

De ce fait, un certain nombre d'initiatives sont en cours de mises en œuvre par l'UA-BIRA à travers le projet Fish Trade et FishGov en vue de la réalisation de la sécurité alimentaire par le commerce inter africain des poissons. Cet atelier est donc une suite logique des actions précédentes identifiées par la feuille de route élaborée lors de l'atelier sur le Poste Frontalier à Arrêt unique tenu à Douala en novembre 2016 ; dans l'objectif ultime de faciliter le commerce transfrontalier des produits halieutiques en Afrique centrale.

#### **2. Procédures douanières en matière d'importation et d'exportation des produits halieutiques (Contraintes, opportunités et Défis)**

Les présentations ont été faites par les représentants des services de Douane des pays suivants :

##### **Cameroun**

Dans sa présentation, M. Amougou Mbarga représentant la douane camerounaise a souligné qu'il n'existe pas une procédure de dédouanement spécifique aux produits halieutiques. À l'instar de tous les produits, les produits halieutiques sont régis par les textes généraux de douanes. Il est à noter cependant une forte implication des services vétérinaires du fait de la nature du produit.

Il a présenté la fiscalité applicable. C'est principalement le tarif extérieur commun (TEC) qui s'applique aux échanges entre les pays de la CEMAC et les pays tiers. À ce propos, il a précisé que les dispositifs de la CEMAC ont plus adressé les échanges avec les pays tiers qu'entre États membres. De ce fait, chaque pays applique de manière souveraine sa législation nationale. S'agissant de la taxation de produits halieutiques,

le Cameroun a depuis 2016 pris des mesures visant l'exonération de droit de douane sur le maquereau. Il a présenté les contraintes rencontrées à Kye-Ossi qui sont : les fréquents délestage (électricité), connexion internet inadéquate, documentations et longueur de procédures, manque de financement pour l'amélioration des infrastructures...etc. Des opportunités suivantes ont également été notées ; une forte demande des produits halieutiques pour leur apport nutritionnel, pour les produits importés et congelés marchés bien fournis mais échappe au statistique et la traçabilité n'est pas garantie, potentiel halieutique avéré et à développer à grande échelle via l'exploitation des grande rivières et développement des étangs piscicoles, potentiel offre d'emplois.

## **Gabon**

Dans sa présentation M. NZUE Edzang Frederic, représentant de la douane gabonaise a relevé les points suivant :

Les procédures douanières en matière d'importation et d'exportation des produits halieutiques font partie de la procédure de dédouanement de façon générale. Des formalités douanières sont accomplies par le consignataire, le déclarant en douane et par l'administration des douanes, avant l'arrivée du navire.

Une fois arrivé au port, le commandant du navire remet à la douane le manifeste de la cargaison ainsi que tous les documents nécessaires en vue de l'application des mesures douanières.

Le manifeste est saisi par le consignataire dans le système informatique SYDONIA et s'en suit la saisie de la déclaration en détail par le déclarant en douanes. Une fois la déclaration saisie, l'inspecteur de visite liquide la déclaration informatique et procède à l'étude documentaire du dossier physique et des documents obligatoires annexés (facture commerciale ; certificat d'origine ; Autorisation de Mise à la Consommation (AMC) ; Attestation Sanitaire de Mise sur le Marché (ASMM).

Si la déclaration en détail ne comporte aucune irrégularité et que les documents obligatoires sont conformes, la sortie de la marchandise est autorisée.

La procédure d'importation et d'exportation des produits halieutiques par voie terrestre est identique à celle par voie maritime.

Notons que la plupart des produits halieutiques bénéficient de la mesure gouvernementale de lutte contre la vie chère et sont par conséquent exonérés des droits et taxes de douane à l'importation comme à l'exportation.

Le commerce des produits halieutiques à la frontière de Kyé-Ossi peut être facilité à condition d'harmoniser les documentaires obligatoires et de réduire considérablement les taxes perçues à la sortie par les douanes camerounaises et guinéennes, ainsi que les montants exigés pour la délivrance des documents sanitaires et phytosanitaires.

## **Guinée Équatoriale**

Pour le représentant de la Guinée Équatoriale, la loi fiscale de 2004 fixe deux types de taux :

- À la Sortie : 3% pour les résidents et 5% pour les non-résidents
- À l'entrée : 15% de la valeur acquise est appliquée.

Le passage à la frontière est simplifié dans la mesure où seul deux documents sont exigés : certificat origine CEMAC et la facture.

Les opportunités et les difficultés présentent les similitudes avec les 2 autres pays. Entre autre la multitude de contrôles et paiements à effectuer de part et d'autre de la frontière. Le manque d'information, d'éducation et de sensibilisation, l'ignorance de leurs droits et devoirs sont les principales causes de l'échec du fonctionnement normal des services douaniers pour un commerce fluide.

### **Discussions en Plénière**

Des échanges qui ont suivi les présentations des États, il ressort les points saillants suivant :

- Il est difficile de parler de guichet unique quand chaque État applique ces taux. Il faut commencer par harmoniser au niveau de la CEMAC et s'assurer de la mise en œuvre par les États.
- L'automatisation (informatisation) du système douanier (SYDONIA) implique une augmentation de temps de passage du fait de son arrivée récente qui induit un temps d'appropriation ; mais également des aléas énergétique (coupures d'électricités) et communicationnel (interruption temporaire du Signal) sont encore à adresser.
- Besoin d'harmoniser au niveau de la sous-région les textes de lois portant exonération des taxes au profit de certains aliments dont le poisson ; à l'effet de lutter contre la vie chère.
- Les lenteurs causées par le fait que la plupart des documents nécessaires pour l'exportation/importation sont faits au niveau central, donc besoin de décentraliser les procédures de documentation
- Le processus d'informatisation du système de commerce pourrait faciliter l'obtention de la documentation et réduire les délais comme cela s'est fait en Afrique de l'Est et du Sud.
- dresser un tableau synthèse des procédures des 3 administrations douanières faire un tableau synthétique pour mieux cerner les différences afin de définir une stratégie appropriée pour la fluidité des échanges entre les pays.

### **3. Expériences en matière des procédures d'inspection SPS des produits halieutiques à la frontière de Kyé-Ossi (Contraintes, opportunités, et Défis)**

Les présentations sur ce sujet ont été faites par les représentants des services d'inspection sanitaire des produits halieutiques des pays qui suivent :

#### **Cameroun**

M. Djibrilla Salissou représentant du Cameroun après avoir présenté les différents acteurs économiques intervenant dans le commerce du poisson à Kyé-Ossi a relevé les points suivants.

Le commerce s'opère entre les 3 pays conformément aux législations internes de chaque pays. Les produits de ce commerce sont soumis aux inspections sanitaires à l'effet de garantir la qualité des produits livrés à la consommation. Des frais sont perçus par les services vétérinaires pour la circulation interne, et par les douanes pour le passage aux frontières.

Le certificat sanitaire vétérinaire : est le document que doit produire tout exportateur de produits. Pour ce qui est de l'importation (sardine concentrée (guinée E) et poisson fumé (Gabon)) une inspection sanitaire est également de mise comme à l'exportation.

Comme difficultés, M. Salissou a noté ;

- L'absence d'un pronostic réel de la production des pisciculteurs locaux.
- Les statistiques des importations et exportations sont loin d'être réelles à cause des fraudes liées par le passage au niveau des voies de contournement le long des frontières.
- Problème d'électrification de la ville. La population utilise les groupes électrogènes qui sont coûteux pour la conservation des poissons.

- Absence d'un cadre de concertation Sous Régionale des commerçants.

En vue d'améliorer la situation les propositions suivantes ont été avancées :

- Vulgariser les techniques qui permettent de contrôler les pertes dues à la prédation comme exemple : l'utilisation des bag hors sol.
- Création d'un marché aménagé et adapté aux exigences de la commercialisation du poisson.
- Créer un réseau de concertation sous régional des importateurs et exportateurs halieutiques qui aurait pour objectif d'améliorer le cadre d'affaire entre les différents acteurs de la filière du processus de commercialisation.
- Trouver des stratégies pour électrifier (à haute tension) la ville.

## **Gabon**

Au niveau de l'importation, le représentant du Gabon M. NDZOGHAN L. Mick Janice a indiqué que les opérations d'inspection vétérinaire sont assurées par l'agence gabonaise de sécurité alimentaire (AGASA). L'une de ses principales missions étant de prévenir, évaluer les risques sanitaires de la production jusqu'à la consommation. Ces opérations sont effectuées au niveau des deux postes frontaliers d'Eborro et de Meyokié.

Pour ce qui est de l'exportation, les opérations exigées sont :

L'inspection documentaire ; dont les documents à présentés sont le certificat sanitaire qui montre les caractéristiques sanitaires du produit, l'autorisation sanitaire pour exporter les produits halieutiques (exigé aux transporteurs), Certificat phytosanitaire (kye Ossi), les Factures.

L'inspection physique : (aucun document exigé) attention focalisée sur : la Qualité organoleptique du produit, l'hygiène du moyen de transport et Documents délivrés (PVCNC/ASM).

## **Guinée Équatoriale**

Représentant son pays, M. Rufino Ondo Abaga a relevé les points suivant dans sa présentation.

La plupart des produits halieutiques viennent de la République du Cameroun et du Gabon, en particulier les espèces d'eau douce. Les commerçants équato-guinéens qui importent ces produits sont confrontés à de nombreux obstacles et tracasseries, parmi lesquelles les barrières douanières et non douanière dans ces deux pays.

Dans l'optique de faciliter le commerce transfrontalier des produits halieutiques entre le trois pays, il serait important d'harmoniser les systèmes de taxation des Douanes et vétérinaire. Il serait aussi capital de mettre à la disposition des usagers (commerçants) toutes les informations nécessaires en un feuillet simplifié.

## **4. Partage d'expérience du Tchad en matière des procédures d'inspection SPS des produits halieutiques à la frontière**

Le Tchad a par ailleurs partagé son expérience en la matière et de la présentation de son représentant M ALI GAMANE KAFFINE il en ressort ce qui suit.

La situation géographique du Tchad prédispose le pays à un contrôle des produits halieutiques avec trois corridors stratégiques entre le Tchad et la RCA, le Tchad, le Tchad, le Cameroun et le Nigeria et enfin entre le Cameroun et le Tchad.

Le Tchad ne disposant pas de moyens efficaces pour effectuer les inspections sanitaires des produits de la pêche. Le Tchad n'a pas encore amorcé l'inspection des produits de la pêche à la frontière avec ses voisins, mais il dispose d'un arsenal juridique imposant aux contrôles de qualité des produits de la pêche. Les services en charge de l'inspection et du contrôle de qualité sont en déphasage de la technologie ou mal informés sur les nouvelles démarches assurance qualité.

Le Tchad dispose des infrastructures construites adaptées pour le conditionnement et traitement des produits de la pêche grâce à un financement de la BAD, lui conférant une volonté manifeste de se mettre aux mêmes diapasons que les autres États de la sous-région dans un proche avenir.

Enfin le Tchad a tiré la sonnette d'alarme à travers cette communication sur l'urgence des interventions des organisations intergouvernementales afin d'appuyer le secteur des pêches et de l'aquaculture tchadien pour amorcer l'inspection sanitaire des produits de la pêche dans ses frontières.

#### **a. Présentation de l'étude « Démarche Assurance Qualité dans le plan de Maitrise des diagrammes de production du poisson transformé commercialisé au Tchad.**

L'étude menée par monsieur ALI GAMANE KAFFINE Expert Assurance Qualité des produits de la pêche, avait pour objectif d'informer les participants sur les dangers de la non prise en compte des inspections sanitaires des produits halieutiques.

L'auteur précise qu'au Tchad, le poisson transformé est une denrée consommée accessible à toutes les couches sociales. À ce titre, il devient une préoccupation publique. Il a combiné les protocoles d'analyses alimentaires et le suivi des diagrammes pour montrer deux types de résultats assortis d'un plan destiné aux transformatrices. Le résultat du suivi des diagrammes a montré des lacunes préjudiciables à la santé humaine notamment les probables contaminations aux germes pathogènes. Des points critiques : lavages des mains et poisson, inobservation de règles d'hygiène ont été déterminés et des mesures correctives ont été apportées sur des diagrammes améliorés de production.

Les analyses microbiologiques ont montré des échantillons traités positifs aux germes recherchés et sont non satisfaisants à 83,3% contre 16,7% satisfaisants. Ce résultat confirme les défauts technologiques dans le processus de transformation des poissons. Des contaminations diverses par les germes indicateurs de manquement aux règles d'hygiène ont été observées. De toute évidence les résultats de ces analyses et enquêtes invitent les transformatrices à une amélioration de la qualité du poisson transformé commercialisé au Tchad et dans les pays environnants.

Enfin l'auteur de l'étude informa les participants que la poursuite de cette recherche permettra d'avoir plus d'informations et permettra aux pays de faire face à ce problème.

#### **Discussions en Plénière**

À la suite des échanges, les points suivant ont été relevés.

- Il serait important pour le Tchad de mettre à profit le centre moderne de contrôle de qualité des denrées alimentaires existant et d'aplanir leurs différents pour le bénéfice des consommateurs
- La nécessité d'exploiter les données récoltées par exemples aux frontières pour la recherche en vue d'informer les politiques et améliorer les pratiques;
- L'élément de preuve attestant de la qualité du produit après le contrôle sanitaire devrait être remis au propriétaires de ce produit pour lui permettre de savoir avec exactitude pourquoi on dit son produit de mauvaise ou de bonne qualité et ainsi pouvoir chercher à s'améliorer pour les prochaines fois;

- Pour arriver à une fluidité des échanges entre les pays frontaliers, il faut une volonté politique manifeste, mais également la volonté individuelle de tous les intervenants
- La mise à la disposition des intervenants de toute l'information sur le processus et documents requis, ainsi que les couts serait donc primordiale. Il serait également important que ceux-ci sache ou se plaindre en cas d'abus de pouvoir des autorités, d'où la nécessité d'une véritable volonté politique.

## **5. Procédures actuelles et outils en matière d'importation et d'exportation des produits halieutiques dans la zone CEEAC : Contraintes, Opportunités, et Défis par la CEEAC;**

Avant d'entrée dans le vif du sujet M. Mr Christian SAMBIA représentant la CEEAC a rappelé les fondements juridiques de cette organisation d'intégration économique régionale créée par le Traité de Libreville du 18 octobre 1983 qui est composée de 11 États pour une population estimée à plus de 160 millions de consommateurs environ.

L'un des objectifs principal contenu dans le Traité instituant la CEEAC est l'adoption, la coordination et l'harmonisation des politiques communes afin d'impulser le développement économique des États membres, par la mise en place d'une Zone de Libre Échange et l'établissement graduel et progressif d'un marché commun en Afrique Centrale avec l'élimination des entraves au commerce inter-états. Trois (03) étapes ont été prévues à cet effet : La stabilité du régime fiscal et douanier ; La création d'une Zone de Libre Échange (ZLE) ; La mise en place d'une Union Douanière.

À l'effet d'atteindre cet objectif, le secrétariat général a élaboré des procédures et outils devant faciliter le commerce dans la Zone CEEAC. Au niveau réglementaires il faut retenir qu'outre le traité et ses annexes, Les Décisions issues de la 11ème Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC créant la Zone de Libre Échange de la CEEAC (ZLE/CEEAC): Décision N°03/CEEAC/CCEG/XI portant Tarif Préférentiel de la CEEAC/Dossier type d'agrément et Schéma d'acheminement du dossier d'agrément et Décision N° 04/CEEAC/CCEG/XI portant Modalités de mise en place du Fonds de Compensation des pertes de recettes de la CEEAC.

Des lenteurs sont observées dans la mise en application du droit communautaire. Lenteurs dus principalement à la non insertion des textes communautaires dans l'ordre juridique interne des États Membres (EM) ; l'application des réglementations nationales au détriment des normes communautaires ; la non appropriation des instruments et outils de la ZLE par les différents acteurs (administrations, opérateurs économiques, organisations intermédiaires, etc.).

Cette difficulté d'application des textes communautaires exacerbe la faiblesse du commerce inter-régional, multiplicités des barrages et contrôles routiers (tracasseries policières), difficulté d'accès au crédit bancaire, ignorance pour la majorité des acteurs locaux de la filière de leurs droits et devoirs et aussi non maîtrise par ces acteurs, du processus d'exportation et d'importation.

Le potentiel avéré en ressources halieutiques de la région reste une opportunité pour le développement économique, l'intégration et l'organisation des acteurs de la filière au niveau de Kye Ossi pourraient faciliter les échanges.

La Mise en place d'un poste de contrôle unique/Guichet unique devant faciliter les opérations commerciales transfrontalières, est le défi majeur à relever.

## 6. Cadre d'évaluation de la conformité des produits: Rôle de ARSO et des États membres ; situation actuelle en Afrique central, (Contraintes, Opportunités, et Défis) par ARSO ;

De la présentation faite par le Secrétaire Général d'ARSO Dr. Hermogene Nsengimana, on retiendra que cette organisation a pour mission principale de faciliter le commerce intra africain et mondial en établissant des normes harmonisées et un système de conformité. Le traité d'Abuja qui en son chapitre XI, article 67 définit une Politique commune sur les systèmes de normalisation et de mesure, est le fondement juridique d'ARSO. Sur la base de l'article 49 du traité CEA il existe 13 secteurs d'harmonisation dont « l'Agriculture et produits alimentaires » est l'un des secteurs clés.

Il a relevé les défis des PME vis-à-vis de l'infrastructure qualité du point de vue :

- Structure des institutions en charge d'infrastructure qualité : nombre d'agents dont on est confronté pour faire arriver le produit au marché ; le produits sous standard ou contrefaçon entraînant une compétition déloyale
- Le coût de marque de qualité

Du point de vue du marché cible, les institutions de l'infrastructure qualité devraient revoir leur programme de renforcement de capacité spécialement en liant leur évaluation de la conformité à l'économie du pays.



**Schéma :** Relation Évaluation de la Conformité

La reconnaissance mutuelle entre les états africains en vue de faciliter le commerce devrait répondre au principe (I-I-I) : I norme, I test, I évaluation. Les pays africains doivent définir leurs normes, en partant des niveaux local, national, régional en vue de progressivement s'améliorer avant d'adopter les normes internationales.

Le secrétaire générale a conclu en faisant les propositions suivantes pour faciliter le commerce sous régional et intra africain : Besoin de reconnaissance mutuelle (principe I-I-I) ; Renforcement des capacités pour le laboratoire d'essai -étendue et accréditation ; Harmonisation du régime d'application de la loi en évitant les doubles emplois / chevauchement des rôles.

## **Discussions en Plénière**

Des discussions en plénière qui ont suivi les présentations des institutions régionales et africaines, il est ressorti les points saillants suivants :

- Les décisions de Chef d'États et gouvernement de la CEEAC ont force obligatoire et son exécution directe 30 jours après la publication au journal officiel. Il revient aux États de les insérer dans leur ordre juridique interne. Le suivi de ces décisions communautaires est freiné par l'insuffisance de financement pour sponsoriser les missions de suivi évaluation sur le terrain ;
- Les normes africaines harmonisées par ARSO devraient être mises à la disposition des pays car dans certains pays (Tchad) on utilise encore les normes Françaises ;
- Afin d'assurer un impact, les organisations régionales doivent s'assurer que le socle de leurs décisions, actions ou activités est au niveau des États et ainsi fortifiant les institutions régionales ;
- Il existe le besoin d'harmonisation des outils d'intégration régionale entre la CEMAC et la CEEAC ;
- Les États ont le choix du service approprié en charge de délivrer les certificats d'origine. La CEEAC aurait voulu quant à elle que ce soit fait au niveau des services du commerce ;
- Il est nécessaire pour chaque pays d'établir l'infrastructure qualité sur la base économique, en se posant la question de savoir sur quoi est basée l'économie de ce pays. Aux fins de devenir leader dans le domaine. Il n'est pas utile d'avoir dans un pays des laboratoires dans tous les domaines. Il est possible de faire accréditer ses produits dans d'autres pays qui ont certainement développé des laboratoires en fonction de leur avantage comparatif.
- Les gabonais ont des difficultés à maintenir les marges bénéficiaires du fait de la volatilité des prix au niveau de l'approvisionnement au Cameroun
- Difficulté de collaboration entre les différents services de l'état qui devrait travailler en synergie dans la facilitation du commerce transfrontalier
- Le règlement sanitaire de la CEMAC a été adopté. Les documents exigés devraient être les mêmes dans tous ses États membres ;
- La non constitution des commerçants en association rend difficile toute action de plaidoyer pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

## **7. Partage d'expérience et leçons apprises sur les contraintes / défis des opérations actuelles d'exportation/Importation des produits halieutiques**

Les opérateurs économiques importateurs/ exportateurs ou vendeurs des produits halieutiques (du Cameroun, Gabon et Guinée Équatoriale) ont tour à tour pris la parole pour partager les difficultés rencontrées au quotidien dans leurs activités de commerce transfrontalier de produits halieutiques. Il en est ressorti que les contraintes majeures sont : les multiples tracasseries dues au nombre de contrôles sur leur chemin, l'ignorance des procédures et documents requis à l'import/export y compris les coûts et les lieux d'obtention de ces documents, l'ignorance de leurs droits et devoirs, les abus par les autorités en charge de contrôler les produits, et la duplication des contrôles de part et d'autre de la frontière ainsi que les frais à payer.

Ils ont aussi noté que le commerce transfrontalier de produits halieutiques pourrait véritablement contribuer à la sécurité alimentaire et socio-économique des populations des trois pays ; à condition que l'environnement des échanges à la frontière soit simplifié, harmonisé, reconnu et mis en œuvre par les trois États.

## **8. Travaux de Groupe**

**Travaux en groupe No 1 :** Harmonisation des procédures en tenant compte des principaux intervenants dans la chaîne de commercialisation des produits halieutiques

Les participants ont été divisés en deux groupes, l'un traitant des questions relatives à la douane, et le second groupe des questions sanitaires et phytosanitaires des produits halieutiques. Les deux groupes ont travaillé sur le processus pour l'import/export des produits halieutiques à partir de chaque pays et ont ressorti les similitudes et les goulots d'étranglements. À partir de ces travaux, des recommandations en vue de faciliter le commerce transfrontalier ont été synthétisées ci-dessous.

**Travaux en groupe No2 :** Mise en place d'une plateforme multisectorielle pour l'amélioration du commerce transfrontalier des produits halieutiques (résultat de la réflexion en annexe)

## V. RECOMMANDATIONS

À l'endroit du Secrétariat général de la CEEAC :

- Harmoniser et vulgariser les textes communautaires régissant les échanges entre ses États membres et s'assurer de leur appropriation dans les instruments politiques et légaux des États membres;
- Mettre en place le Comité intersectoriel de facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques et mettre à sa disposition tous les documents juridiques et réglementaires visant la libéralisation des échanges, la facilitation du commerce, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ;
- Assurer le rôle de point focal du comité intersectoriel de facilitation du commerce des produits halieutiques;

À l'endroit de l'UA-BIRA :

- Rechercher des financements pour le fonctionnement du Comité intersectoriel
- Appuyer toutes les initiatives qui seront entreprises dans le cadre de la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques dans la région CEEAC

À l'endroit des trois États membres (Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale) :

- Renforcer la collaboration inter-service (avec l'aide des PTF et autres partenaires) pour améliorer les outils d'inspections des agents chargés du contrôle sanitaire des produits à la frontière ;
- Harmoniser la réglementation relative au commerce transfrontalier du poisson, les instruments de collecte des données biométriques, les normes et procédures, les documents d'export/import, les taxes et la création d'un guichet unique ;
- Réduire les coûts et les délais de passages aux postes frontaliers et simplifier les procédures par la mise en œuvre de la réglementation communautaire et des normes harmonisées ;
- Exprimer leurs besoins en renforcement de capacités et autres auprès du secrétariat général de la CEEAC et de l'UA-BIRA ;
- Harmoniser les documents exigés aux différentes frontières et valider un document unique pour les 3 États ;
- Veiller à l'élimination des taxations parallèles (police, douanes, gendarmerie, services vétérinaires, etc.) ;
- Mettre à la disposition des usagers la liste des services aux frontières impliqués dans le commerce du poisson et leurs check point, ainsi que les textes réglementaires régissant cette activité ;
- Informatiser les procédures douanières à la frontière, renforcer les capacités humaines et infrastructurelles y relatives ;
- Harmoniser et actualiser du système SYDONIA ++
- Construire des infrastructures dédiées au conditionnement, à la conservation, et aux analyses des produits halieutiques à la frontière;

- Faciliter le développement des capacités de production des aquaculteurs et des transformateurs (trices) de produits halieutiques afin d'améliorer la production et maintenir la bonne la qualité de produits;
- S'assurer que tous les opérateurs économiques de produits halieutiques sont enregistrés dans une association légalement reconnu ce qui faciliterait leur accompagnement technique à travers l'association ;
- Harmoniser la réglementation relative au commerce transfrontalier du poisson, les instruments de collecte des données biométriques, les normes et procédures, les documents d'export/import, les taxes et éventuellement la création d'un guichet ;

## **VI. RÉSULTATS DE L'ATELIER**

### **Au terme des travaux, les résultats suivants ont été atteints :**

- Les participants ont une meilleure compréhension des exigences du commerce transfrontalier du poisson au niveau des trois États, ainsi que des instruments politiques régionaux existant en matière de facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques en général ;
- Ils ont convenu des Étapes à suivre pour parvenir à l'harmonisation des politiques et procédures visant la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques et la mise en place à terme d'un poste frontalier à arrêt unique ;
- La proposition de la mise en place d'un cadre institutionnel multisectoriel (multi acteurs) pour la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques ;

## VII. ANNEXES

### Annexe I : Mise en place d'une plateforme multisectorielle

Type de Mécanisme	Missions	Intervenants/ Parties prenantes	Outils / Instruments d'informations et de vulgarisation	FONCTIONNEMENT :	Observations
Comité intersectoriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopération, coordination</li> <li>Faciliter le commerce transfrontalier des produits halieutiques</li> <li>S u i v i -évaluation</li> </ul>	CEEAC, ETATS MEMBRES, AU-BIRA, ARSO, AUTRES PTF	-Documents UA BIRA CEMAC/ CEEAC, ARSO	Modalités de fonctionnement et financement à définir par les différents internements sous le leadership de la CEEAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>CEEAC est l'autorité responsable (point focal) de la Plateforme</li> <li>Mobilisation du Comité intersectoriel (au niveau des états membres) ;</li> <li>point d'ancrage de la plate-forme à Kye-ossi.</li> </ul>
Sous- comité sectoriel	<p>Contrôle/surveillance/ inspection / vérification de la conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgariser les textes réglementaires régissant le commerce transfrontalier</li> <li>Sensibiliser, informer, éduquer les commerçants ;</li> <li>Analyser et résoudre les problèmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Douane</li> <li>Vétérinaires</li> <li>Commerçants</li> <li>Associations</li> <li>Police gendarmerie bureau local, Préfet / Sous-préfet, Commerce,</li> <li>Bureau de normalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents C E M A C / CEEAC</li> <li>Compte rendu de réunions, des informations, communiqués, prospectus ;</li> <li>Définition d'un point d'information.</li> </ul>	Idem	Niveau local (frontière des pays)

## Annexe 2 : Ordre du Jour de l'Atelier

Horaires	Évènement	Facilitateur
<b>PREMIER JOUR: 16 Mai 2017</b>		
08:30-09:00	Enregistrement des participants	
09:00-09:30	<b>Cérémonie d'ouvertures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot de Bienvenu</li> <li>• Mot de Bienvenu</li> <li>• Discours de Bienvenu et ouverture officielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UA-BIRA</li> <li>• CEEAC</li> <li>• Cameroun</li> </ul>
09:30-10:00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des participants</li> <li>• Adoption de l'ordre du jour</li> <li>• Présentation du contexte, des objectifs et des résultats attendus de l'atelier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous</li> <li>• UA-BIRA</li> <li>• UA-BIRA</li> </ul>
10:00-10:30	<b>Séance photo et Pause-Café</b>	
10:30-11:30	Procédures douanières en matière d'importation et d'exportation des produits halieutiques (Contraintes, opportunités et Défis) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cameroun</li> <li>• Gabon</li> <li>• Guinée Équatoriale</li> </ul>	Représentant du service de Douane de chaque pays
11:30-12:00	Expériences en matière des procédures d'inspection SPS des produits halieutiques à la frontière de Kyo-Ossi (Contraintes, opportunités, et Défis) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cameroun,</li> <li>• Gabon,</li> <li>• Guinée Équatoriale,</li> <li>• Chad</li> </ul>	Inspecteurs des produits halieutiques à la frontière
12:00-12:30	<b>Discussions</b>	
12:30-14:00	<b>Pause déjeuné</b>	
14:00-14:30	Démarche Assurance Qualité dans le plan de Maitrise des diagrammes de production du poisson transformé commercialisé au Tchad	M.ALI GAMANE, Chad
14:30-15:15	<b>EFFORTS/STRATEGIES RÉGIONALES:</b> Procédures actuelles et outils en matière d'importation et d'exportation des produits halieutiques dans la zone CEEAC : Contraintes, Opportunités, et Défis	CEEAC /COREP
15:15-15:45	<b>Discussions</b>	
15:45-16:00	<b>Pause-Café</b>	
16:00-16:45	Cadre d'évaluation de la conformité des produits: Rôle de ARSO et des États membres ; situation actuelle en Afrique central, (Contraintes, Opportunités, et Défis)	ARSO
16:45-17:00	<b>Discussions et Fin de la Journée</b>	
09:00-10:00	Partage d'expérience et leçons apprises sur les contraintes / défis des opérations actuelles d'exportation de poisson (par les importateurs/ exportateurs/ vendeurs des produits halieutiques) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Cameroun,</li> <li>• 2 Gabon,</li> <li>• 2 Guinée Équatoriale</li> </ul> <b>Discussions</b>	
10:00-11:00	<b>Travaux de Groupe I:</b> Harmonisation des procédures en tenant compte des différent intervenants dans la chaine de commercialisation des produits halieutiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des difficultés /contraintes au niveau de chaque intervenant</li> </ul>	Tous (Deux ou groups)
11:00-11:15	Pause-Café	
11:15-13:00	Travaux de Groupe I: (Continue) Identification des mesures/ actions à prendre au niveau de chaque intervenant pour l'harmonisation des procédures et la facilitation du commerce transfrontalier des produits halieutiques	Tous
13:00-14:00	<b>Pause déjeuné</b>	

Horaires	Évènement	Facilitateur
14:00-15:00	<b>Travaux de Groupe 2</b> : Mise en place d'une plateforme multisectorielle pour l'amélioration de commerce transfrontalier des produits halieutiques	Tous
15:00-15:20	<b>Pause-Café</b>	
15:20-17:00	<b>Travaux de Groupe 2</b> : (Continue) Mise en place d'une plateforme multisectorielle pour l'amélioration de commerce transfrontalier des produits halieutiques	Tous
<b>TROISIEME JOUR: 18 Mai 2017</b>		
09:00-11:30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats des travaux de groupe</li> <li>• Discussions en plénière et harmonisation</li> </ul>	
11:30-12:00	<b>Pause-Café</b>	
12:00-12:30	Lecture du Communiqué	
12:30-13:00	Cérémonie de clôture	
13:00-14:00	<b>Pause déjeuné et fin de l'atelier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UA-BIRA</li> <li>• Cameroun</li> </ul>

## Annexe 3 : Liste des Participants

### CAMEROUN

Dr BELAL EMMA  
Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques  
Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)  
YAOUNDE, CAMEROUN  
Téléphone bureau : +237222310772  
Téléphone mobile : +237699595689/+237675492197  
Email : belalemma@yahoo.fr

Prof OMBALLA MAGELAN  
Chef de Division des Affaires Juridiques  
Ministère du Commerce  
Immeuble Rose B.P : 27  
Yaounde/Cameroun  
Tel: +237 222 23 20 98 (office) ; +237 698 47 9237/677 31 97 59  
Email: momballa@yahoo.fr

Mr ONDO Samuel  
Délégué Départemental du commerce de la Vallée du Ntem  
Ministère du Commerce du Cameroun  
Délégation départementale du Commerce de la Vallée du Ntem  
Ambam  
République du Cameroun  
Tél (237) 699 223 785 / 675 415 439  
Email : sifambam@yahoo.fr

Dr BOFIA BOYOGUENO Henri Magloire  
Chef du Service Régional des Services Vétérinaires du sud  
Ministère de l'élevage, des Pêches et des Industries Animales  
Bp: 150 Ebolowa  
Ebolowa - Cameroun  
Tel: +237 697364089 / 674727654  
Email: henribofia@yahoo.fr

Mba Essono William  
Chef de Centre Zootechnique et Veterinaire D'Abang-Minko'o (MINEPIA)  
Cameroun  
Tel : +237 672587990/655985778  
Email : williambaessono@yahoo.fr; william@gmail.com

Djibrilla Salissou  
Délégué d'Arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales de Ky-Ossi  
Cameroun  
Tel : +237 677494859/699652201  
Email : salissou.djibrilla@yahoo.com

Mr Fongang Nico  
Responsable congel-Cam SARL  
Agence de Kye –Ossi  
Tel: +237 699986064  
Email: Nico.Fongang@yahoo.fr

Assomo Brigitte  
Presidente de Vendeuse Poussion d'eau douce  
Cameroun  
Tel: +237694839609

Garkoura Abiba  
Cameroun  
Tel: +237677059408

Mr Amougou Mbarga  
Chef de Bureau Principal Hors Classe des Douane de Kye Ossi  
Cameroun  
Tel : +237 699933110/676618261  
+237680632540  
Email : tamombar62@yahoo.fr

Mr Jean Emmanuel MEKOULOU MEKOULOU  
Delegation Regionale EPIA Sud a EBOLOWA  
S/C BP 150 Ebolowa  
Cameroun  
Tel: +23765980184/670041467

### GABON

Mme Malemba Alda Prudence  
Directeur General Adjoint, des Pêches et Aquaculture  
Ministère de l'Economie Forestière de Pêches  
BP 9498 Libreville  
Gabon  
Tel : +241 06199180  
Email : prudencepro2015@gmail.com

Dr Morgan BIGNOUMBA  
Directeur Général Adjoint  
Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA)  
BP 2735 Libreville  
Gabon  
Téléphone : + 241 05 08 78 77  
E-mail : bigne.morghen@yahoo.fr

Mr NGAMBA NDIANGOU Jean Médard  
Directeur Provincial  
Des Pêches du Wolcu Ntem  
OYEM  
GABON  
Tel : +24107040830/0024106311247  
Email : ngambajm@hotmail.com

Mr. ENDOME MEZUI Jean Robert  
Agent  
Ministère de la Promotion des Investissements Privés, du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie  
BP : 783 Oyem  
Gabon  
Tel : +241 06 13 36 56/07 38 60 26  
Email : moundonguidi@gmail.com

GUISSASSAKOU Samuel  
DG CC  
BITAM  
Gabon

Tel: +241 05301119/07370587

NZUE Edzang Frederic  
BP 40 Libreville/BP 105  
BITAM  
Gabon

Tel: +241 07977797  
Email: fredoad@hotmail.com

NDZOGHAN L. Mick Janice  
Chef de Service AGASA  
BITAM  
Gabon  
Tel: 241 06626512  
Email : ndozghan@gmail.com

Mr MINKO Mi Ndong Georges  
Operateur Economique Gabonais  
Gabon  
Tel: +241 07827636

## **GUINEE EQUATORIALE**

Dr. Andres NDONG MICHAS  
Director General de Pesca Artesanal y Acuicultura  
Ministerio de Pesca y Recursos Hídricos  
Malabo II  
Guinea Ecuatorial  
Tel : +240 222274215  
Email: andresndongmicha@yahoo.es

Dr Bonifacio Ondo Engo Nchama  
Jefe de Sesion de Alimentacion  
Ministereio de Agricultura, Gadaderio y Alimentacion  
Bata  
Guinea Ecuatorial  
Tel: +240 2222 66651  
Email: efuamariano@yahoo.es

Mr Farnecio TRILLO GONZALES  
Represetante de los Comerciantes  
Ministerio de Pesca y Recursos Hidricos  
Malabo II  
Malabo-Guinea Ecuatorial  
Tel: +240 222214787  
Email : fideltrillo@yahoo.es

Mr Avelino Ebendem  
vendedor y transformador de productos pesqueros  
Ebebiyin  
Guinea Ecuatorial  
Tel :+240 222599482

Mr Fernando Nsue Ochaga  
Delegado Provincial de Comercio  
Ministerio de Comercio  
En Kie-Ntem  
Ebebiyin  
Guinea Ecuatorial  
Tel : +240 222584911

Mme Mercedes Nsa Edu  
vendedora de productos pesqueros

Ministerio de Pesca y Recursos Hidricos  
Malabo II  
Malabo-Guinea Ecuatorial  
Tel: 00240 222278015  
Email : Mercedes.nsa@gob.gq

Mr Merchor Obiang Edjang  
Delegado Regional Ministerio de Justicia  
Ministerio de Justicia  
Ebebiyin  
Ebebiyin (Guinea Ecuatorial)  
Tel : +240 222247303

Mr Rufino Ondo Abaga  
fonctionnaire représentant chacun de ces trois services à la  
frontière  
Ebebiyin  
Ebebiyin (Guinea Ecuatorial)  
Tel: +240 222522505  
Email: rufinoondo@yahoo.es

Mr Saturnino Ele Ndoho  
vendedor y transformador de productos pesqueros  
Ebebiyin  
Guinea Ecuatorial  
Tel: +240 222 236614  
Email: saelizon@yahoo.com

## **TCHAD**

Mr KAFFOU MAHAMAT SEID  
Directeur des pêches  
Ministère de l'Environnement et des pêches  
N'djamena Tchad  
+235 66 37 6556 ou +235 99 19 23 69  
Email: kaffoumahamatseid@yahoo.fr ou gamanekaffine@gmail.com

Mr BRAHIM MAHAMAT KABBASS  
Le Chef de Division Hygiène des Denrées Alimentaires  
d'Origine Animale de la Direction Générale des Services  
Vétérinaires,  
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales  
B P 750 N'DJAMENA, CHAD  
E-mail : ibrabeche@yahoo.fr

Mr. Ali Gamane Kaffine  
Expert Assurance Qualité des produits de la pêche  
Direction des Pêches  
N'Djamena Tchad  
Tel : +235 66 25 77 30  
Email: gamanekaffine@gmail.com

## **ARSO**

Dr. Hermogene Nsengimana  
Secretary General  
ARSO  
P.O. Box 57363-00200 city square  
Nairobi, Kenya  
Tel: +254 716 888522  
Email: arso@arso-oran.org

## CEEAC

Mr. Aristide LOEMBET  
Assistant DiPEM  
CEEAC  
BP 2112 Libreville  
Gabon  
Tel: +241 07084488/+24106018789  
Email: aloembert27@gmail.com

Mr Christian SAMBIA  
Expert Fiscal-Douanier /CEEAC  
Département de l'Intégration Physique, Economique et  
Monétaire (DIPEM)  
Direction des Politiques Macroéconomiques, du Commerce  
et de l'Industrie (DPMCI)  
B.P:2112 Libreville/Gabon  
Tél (Bur.) : +241 01444731  
Cell. :+241 05438256 / +241 02314591  
Fax :+241 01444732  
E-mail: christiansambia@yahoo.fr

Dr. Flaviane T. Kenfack epse Belval  
Expert Gestion des Risques de Catastrophes et adaptation au  
changement climatique CEEAC  
Libreville  
Gabon  
Tel: +241 07 29 41 24 +237 652 626 493/+33 6 22 17 31 37  
Email : flavianebelval@gmail.com

## COREP

Mr. Sabuni Kasereka Emmanuel  
Administrateur  
COREP  
BP 161 Libreville  
Gabon  
Tel :+241 05862612/07383401  
Email : issaske@yahoo.fr; e.sabuni@corep-se.org

## THE UNIVERSITY OF DOUALA

Dr. Meke Soung Pierre Nolasque  
The University of Douala at Yabassi  
Ministry of Higher Education

Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries  
MINEPIA, Yaounde  
Cameroon  
Tel: +237 699932553; 679654620  
Email: PierreMeke@gmail.com; PierreMeke@yahoo.com

## AU-IBAR

Dr. Baschirou Moussa Demsa  
Coordonnateur Régional du Programme VET - GOV pour la  
CEEAC  
B.P. 2112, Libreville, Gabon  
Tel: (+241) 02 10 60 70  
(+241) 03 38 65 95  
E-mails: moussademsa.baschirou@gmail.com;  
baschiroudemsa@yahoo.fr

Mr. Joseph Mbane  
Project Assistant –Fish trade  
AU-IBAR  
P.O BOX 30786-00100  
Nairobi, KENYA  
Tel: + (254) 20 3674000  
Fax: + (254) 20 3674341  
Email : joseph.mbane@au-ibar.org

Ms. Odile Nzirabatinya  
Accountant  
AU-IBAR  
PO BOX 30786-00100  
Nairobi, KENYA  
Tel: + (254) 20 3674000  
Fax: + (254) 20 3674341  
Email: nzirabatinya.odile@au-ibar.org

Mrs. Beatrice Adhiambo  
Administrative Assistant  
AU-IBAR  
PO BOX 30786-00100  
Nairobi, KENYA  
Tel: + (254) 20 3674000  
Fax: + (254) 20 3674341  
Email: beatrice.adhiambo @au-ibar.org



Photo de groupe des participants à l'atelier



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales  
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park  
Museum Hill, Westlands Road  
P.O. Box 30786  
00100, Nairobi  
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000

Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email : [ibar.office@au-ibar.org](mailto:ibar.office@au-ibar.org)

Site internet : [www.au-ibar.org](http://www.au-ibar.org)